



AMBASSADE DE SUISSE

LE CAIRE, le 20 novembre 1961.

10, Sh. Abdel Khalek Saroit
Téléphones 78171-78172Réf.: J.06.16. - Pa/yj
H.24.S e c r e tNationalisations
Séquestrations
Refus visas de sortie

an				a/a
Delum				7
Visa				
Ref. J.B.52.31.59.0				

Kop.: J.B.34.66.59.0 ✓ → ging an HN
J.B.35.51.59.20 ✓

Monsieur Pierre MICHELI,
Ambassadeur Plénipotentiaire,
Secrétaire général du
Département Politique fédéral,
B e r n e.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de faire suite à mes rapports des 6 et 16 novembre 1961 au sujet des problèmes rappelés en marge.

En attendant l'arrivée du Président Nehru à l'aérodrome du Caire samedi 18 novembre, je me suis entretenu pendant un quart d'heure avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, M. Sulficar Sabri. Je lui ai fait part de nos graves préoccupations au sujet des mesures de séquestration prises à l'égard de certains ressortissants suisses en Egypte, ainsi que des refus de visas de sortie opposés à quelques-uns de nos compatriotes. Le Vice-Ministre rétorqua immédiatement, d'une manière assez tendue, qu'il avait reçu des télégrammes de son Ambassadeur à Berne à ce sujet "mais qu'il fallait absolument comprendre qu'il s'agit là de questions qui prenaient du temps et que dans les circonstances actuelles elles ne pouvaient être traitées rapidement." Il devait, poursuivit-il, soumettre les cas de séquestration au Ministre de l'Intérieur qui est lui-même surchargé par une quantité d'autres problèmes "plus importants dans les circonstances présentes" (sic).

Je lui fit remarquer que si nous insistions c'était en raison du désir de mon Gouvernement d'éviter, dans

Kop. Gesandtschaft
Botsch. Stopper
Vize-dir. Bülten.

25.11.61 P.

L. Ziegler P.

HN



toute la mesure du possible, qu'une campagne de presse ne se déclare en Suisse à ce sujet. Sur quoi, M. Zulficar Sabri évoqua sur un ton très amer une attaque dont il avait été personnellement l'objet de la part de LA GAZETTE DE LAUSANNE au sujet d'un exposé qu'il avait fait à l'Assemblée Nationale à propos du procès Eichmann. Il précisa que ledit journal avait refusé de publier la rectification dont il avait chargé l'Ambassade de la RAU à Berne. La même attaque personnelle contre lui, poursuivit-il en s'échauffant, avait été reprise par un journal de Bombay qui, lui aussi, avait refusé de publier une rectification. "Quoi que nous fassions, nous serons toujours critiqués! La presse n'est libre dans aucun pays (j'avais fait allusion à la liberté de la presse suisse); elle est toujours soumise à des influences. Dans ces conditions, nous finissons par être indifférents à l'opinion des presses étrangères." Je repris le thème de nos problèmes en lui disant que les bonnes relations entre nos deux pays méritaient que l'on s'intéresse aux questions qui lui étaient actuellement soumises et cela malgré toutes les préoccupations de son Gouvernement dont je me rendais bien compte combien elles étaient de nature à accaparer l'attention des Ministres compétents en l'espèce. Il me répondit qu'il ne perdrait pas de vue nos problèmes et l'entretien se termina là par une poignée de mains et un sourire relativement cordiaux.

La teneur de la réponse du Vice-Ministre des Affaires Etrangères de même que, dans une certaine mesure, son ton, me confirme dans l'opinion que je partage avec tous ceux de mes collègues qui ont à faire face à des problèmes semblables: les Egyptiens sont décidés à aller de l'avant dans leurs mesures à l'égard des avoires étrangers en faisant fi des interventions diplomatiques classiques. La surenchère à laquelle se livrent certains pays de l'Occident - notamment les Etats-Unis, l'Allemagne Occidentale et

l'Italie - en offrant à l'Egypte leur aide financière, technique ou en produits alimentaires, donne l'impression au Gouvernement de la RAU qu'il est sûr de l'impunité lorsqu'il touche aux intérêts des ressortissants de pays tels que la Grande-Bretagne, la Grèce, le Liban et la Suisse qui ne lui apportent une telle aide que dans une mesure insignifiante ou qui, comme la Suisse, ne représente même pas une voix à l'ONU. Ulcéré par la catastrophe que représente pour lui la sécession syrienne, le Gouvernement de la RAU met en quelque sorte "en vacances" ses relations extérieures avec des pays auxquels l'Egypte était liée par des échanges économiques et culturels de longue date pour poursuivre avec acharnement sa réforme intérieure des structures politique et sociale.

L'article dont je joins une coupure ci-incluse (annexe 1) est significatif: après avoir déclaré que la classe des capitalistes d'Egypte était totalement étrangère, il laisse entendre qu'il n'est même pas opportun d'indemniser cette classe avec des titres d'Etat donnant un intérêt de 4%. Or, il s'agit là d'un article du journal arabe "Al-Goumhourya", qui a été créé par le régime lui-même après la Révolution. Comme toute la presse étroitement contrôlée d'Egypte, ce journal est directement inspiré par le Gouvernement.

L'évolution de la situation m'amène à réitérer la suggestion faite à la fin de mon rapport du 16 novembre: l'opportunité d'un examen minutieux des mesures de représailles qui pourraient être éventuellement prises et cela tant dans le domaine des séquestrations que dans celui du refus de visas de sortie. On pourrait notamment envisager, si les mesures de séquestration à l'égard de ressortissants suisses devaient continuer, de bloquer cas pour cas tel ou tel avoir égyptien. On pourrait également songer au refus de continuer à héberger chez nous les étudiants dépendant

de la mission scolaire de la RAU ou tous autres centres de caractère touristique, culturel et de propagande que la RAU a établis chez nous, notamment à Genève, si je ne fais erreur.

Je précise qu'il s'agit là de mesures dont je ne suggère que l'étude et non pas l'application, qui ne devrait être envisagée qu'en dernière extrémité et en pleine connaissance des effets que de telles mesures auraient sur les intérêts suisses qui ne sont pas encore touchés.

En dépit de ce qui précède je continue, par une lettre dans le même courrier, à préconiser une réponse aussi favorable que possible à la demande d'aide technique dont nous avons été l'objet de la part de la RAU. Les raisons en sont expliquées par cette lettre.

Par ailleurs, je poursuis mes démarches. J'ai demandé audience à M. Kaïssouni, Ministre de l'Economie. Lorsque je l'aurai vu, je solliciterai également une audience de M. Zakaria Mohieddine, Vice-Président de la République et Ministre de l'Intérieur.

J'ai d'autre part informé mon collègue britannique que vous aviez convoqué l'Ambassadeur El Dib jeudi dernier. Il m'a dit que le Gouvernement de Londres se proposait de faire de même et qu'il attendait encore quelques précisions.

Je dois encore vous signaler que plusieurs collègues me font part de leur appréhension quant à la possibilité d'émeutes populaires à la suite des appels à la haine que les journaux ne cessent de lancer contre "les classes capitalistes et étrangères". L'article ci-joint (annexe 2) n'est qu'un petit exemple de la façon dont on procède. Se fondant sur les émeutes algériennes à Paris, le journal arabe "Akhbar-El-Yom" se demande ce qui serait arrivé si on avait trouvé un jour 60 cadavres de Français ou d'Européens dans le Nil. Lues ou entendues par une populace de plus en

plus mécontente du renchérissement de la vie et de la raréfaction des produits, ces insinuations perfides sont particulièrement dangereuses. Et, je le répète, il ne s'agit là que d'un exemple parmi beaucoup. A cet égard, je vous signale que la Division des Affaires administratives a jusqu'ici estimé préférable de ne pas fournir d'armes à l'Ambassade. Au cas où des émeutes populaires viendraient à se produire, il est certain que des compatriotes viendraient se réfugier à la Chancellerie ou à la Résidence. Pour ma part, il ne m'est plus possible de garantir l'inviolabilité de nos immeubles diplomatiques après ce qui s'est passé à l'Ambassade de Belgique au mois de février dernier. J'avais soulevé, à ce

moment-là, la question des armes à fournir à l'Ambassade. Je pose à nouveau le problème pour ma décharge et en me fondant sur ce que j'ai exposé dans mes rapports consécutifs à l'incendie et au pillage de l'Ambassade de Belgique.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,

l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:

Annexes:

2 articles de journaux.

n. 157. E.g.

Kop. d. d. Briefes
Zuständigkeithalber
Zur Behauptung der
Waffenfrage gerandt
an Herrn Dr. Rebsaam.

25.11.1914
M. W.

La classe des capitalistes d'Egypte était totalement étrangère

LES chiffres qui ont été publiés dernièrement sur les détenteurs de valeurs boursières dans les différents secteurs ont été stupéfiants. Ils montrent, tout particulièrement, qu'il n'y avait pas en Egypte un capitalisme égyptien proprement dit...

AL-GOUMHOURYA

Il y avait bien quelques capitalistes égyptiens, mais point de classe capitaliste. Les actions qu'avait un Farghali, par exemple, ne valaient pas plus que celles que détenait Mme Chorémi Bénachi, dont personne n'avait entendu parler !...

Les quelques capitalistes égyptiens

se livraient toujours à des marchandages mesquins et trahissaient continuellement la lutte du peuple pour ses droits. Ils agissaient comme les instruments de la classe des capitalistes étrangers, qui avait été créée et renforcée par les banques anglaises en vue de susciter une classe hostile au peuple. Les beys et les pachas d'autrefois étaient tout simplement des valets pour les Chorémi, les Lévi, les Tontoungui,

qui leur laissaient des miettes moyennant les services qu'ils leur rendaient sur le plan politique...

Tout montre qu'il est impossible et inutile de pactiser avec la réaction. Mais cela ne veut pas dire que nous renonçons à l'idée d'unité nationale. Nul ne pouvait concevoir auparavant qu'on pouvait créer une unité nationale avec des gens comme les Sednaoui, les Bénachi, les Lévi, les Sultan et les Féki. Logiquement, l'unité nationale doit grouper les classes en voie de développement dans la société...

Il y a toujours deux sortes de classes : la classe en voie de développement, qui se concilie avec la nature même de l'évolution sociale, et la classe décadente, qui essaye de geler la société et de s'opposer à toute évolution...

Les capitalistes égyptiens n'ont pas formé de classe et n'ont nullement participé à notre lutte politique. Ils n'ont point joué, — ni non plus la classe capitaliste qui englobait les Egyptianisés, — le rôle de pionniers sur le plan industriel. Dans ces conditions, ils n'ont pas le droit de réclamer quoi que ce soit.

Les capitalistes égyptiens et leurs maîtres impérialistes n'ont aucun poids...

Les Egyptianisés, étant étrangers, n'ont pas de racines dans le pays, et les capitalistes égyptiens sont faibles et opportunistes.

Dans ces conditions, notre attitude à l'égard de cette classe de capitalistes étrangers, qui est composée d'Egyptianisés et d'Égyptiens serviles, ne provoquera aucune réaction.

Bien plus, beaucoup de gens considèrent que nous devrions continuer à écraser cette classe.

Si, par exemple, elle n'est pas contente d'avoir été dédommée de ses actions par des titres d'Etat donnant un intérêt de 4% (les bourses étrangères ne donnent pas de dividendes supérieurs à 2,5 ou 3%), il n'est pas très indiqué, par ailleurs, qu'il y ait une classe qui ne compte pour vivre que sur les intérêts des titres d'Etat dans la société socialiste qui a besoin de tous les efforts.

Notre unité nationale groupe les masses laborieuses qui travaillent dans les champs et dans les usines, les petits propriétaires terriens, les intellectuels, les gens de métiers, la classe moyenne, les soldats et les officiers.

YASSINE KHALED

S'ils avaient trouvé soixante cadavres français dans le Nil

QUE serait-il arrivé si ces messieurs avaient trouvé un jour soixante cadavres de Français ou d'Européens dans le Nil ? Je vous le demande et je me le demande... Quelle tempête n'aurait-on pas soulevée dans les parlements de l'Occident, — du Monde Libre ! — soit aux Communes, soit au Congrès américain, soit à l'Assemblée Nationale française !

AKHBAR-EL-YOM

Discours de feu, menaces et ultimatum, protestations énergiques auraient plu comme un déluge sur le gouvernement du Caire ! Les gouvernements américain, britannique, français et ceux des autres pays dits libres se seraient mis en branle contre nous !

Et nous aurions été traités de sauvages et l'on aurait dit que notre gouvernement ne mérite pas de siéger au milieu des gouvernements civilisés !...

C'est le minimum que nous aurions subi, indépendamment des indemnités exorbitantes qu'on nous aurait réclamées !

Il a suffi qu'un seul Anglais — sir Lee Stack, — fût tué au Caire à pareille époque de l'année 1924 pour que la Grande-Bretagne perdît la tête et que son haut-commissaire — lord Allenby — se rendît

à la tête d'un détachement de sa-

lerie à la Présidence du Conseil pour présenter à Saad Zaghloul son fameux ultimatum et demandât un demi-million de livres comme indemnité !

Et les tribunes des parlements occidentaux furent secouées à Londres, à Washington et à Paris, pour nous lancer des briques et nous traiter de barbares, etc., etc.

Mais aujourd'hui qu'on découvre dans la Seine soixante cadavres d'Algériens, les gouvernements de l'Occident, — du Monde Libre ! — se trouvent tout d'un coup aveugles, sourds et muets !

Pourquoi ?... Parce que la France est premièrement une puissance occidentale, deuxièmement une puissance alliée et troisièmement une puissance chrétienne...

Mais nous, mais l'Algérie, notre sang ne coûte pas cher ! Car rien n'a moins de valeur, pour l'Occident, que le sang de l'Oriental en général et de l'Arabe en particulier !

Mohamed EL-TABEI

B. Rat

A. B. 52.31.07 dodis.ch/30455

aa

na

M le Président

Ce rapport est intimement perceptif il
place les spoliations dont nos
compatriotes sont les victimes
dans un cadre général avec
impitoyable pour le succès de
nos démarches.

J'ai fait venir l'Ambassadeur
de la TRAV pour qu'il rapporte
à son Gouvernement nos graves
préoccupations - J'ai renouvelé
auprès de lui de façon pressante

nos demandes tendent à

- 1) l'ouverture rapide de négociations pour l'indemnisation des nationalisations ;
- 2) la levée des séquestres dont un nombre grandissant de Suisses sont actuellement frappés ;
- 3) l'octroi de visa de sortie aux Suisses revenus en Egypte

Mircheli.